

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions d'offrir à la République Démocratique du Congo l'opportunité d'informer la communauté internationale, rassemblée aujourd'hui sous l'égide du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève, sur la mise en application de l'article 4 de la Convention d'Ottawa.

La République Démocratique du Congo est devenue État Partie à la Convention d'Ottawa en mai 2002. La décision d'adhérer à ce traité alors que le pays était encore le théâtre de combats meurtriers, parfois fratricides, marquait la volonté des plus hautes autorités de l'État de mettre un terme à l'emploi, par quiconque, de ces armes sur le sol congolais.

Cette volonté a été réaffirmée par son Excellence le Général Major Joseph Kabila, Président de la République, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2003.

La République Démocratique du Congo est consciente de ses obligations en tant qu'État Partie et tout particulièrement de celle liée à la mise en application de l'article 4, c'est à dire la destruction de l'ensemble des stocks de mines antipersonnel se trouvant sur son territoire.

Nous rappellerons que le rapport initial transmis en avril 2003 mentionnait que les inventaires étaient en cours et que la réalisation de ces inventaires dépendait en particulier de la mise en place des nouvelles institutions et de la réunification du pays.

Il y a seulement six jours, la République Démocratique du Congo a transmis à la communauté internationale son premier rapport annuel. Notre volonté a été de soumettre ce rapport avant la tenue de cette conférence afin de communiquer en toute transparence sur l'état d'avancement de la mise en application de cette convention en République Démocratique du Congo.



Ce document ne comporte pas d'information sur les stocks de mines antipersonnel.

Nous devons aujourd'hui mentionner les difficultés à faire tomber les barrières psychologiques qui demeurent un frein à une libre communication sur ce qui fut si longtemps « secret militaire ». La réunification des Forces Armées de la République devant regrouper les combattants des composantes belligérantes d'hier est en cours mais elle est encore fragile et les événements dans l'Est du pays en sont la triste manifestation.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous devons vous dire nos difficultés afin que nul ne doute de notre engagement sans équivoque dans le respect de ce traité.

Nous n'attendons aucune échéance programmée pour communiquer ~~sur~~ ces stocks et ces informations seront portées à la connaissance de toute la communauté internationale dès qu'elles seront disponibles.